

Délibération n°2018-02-09b

Réf. Nomenclature « Actes » : 753

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	103
Présents	73
Pouvoirs	18
Votants	91

L'an deux mille dix-huit, le 12 avril à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 30 mars 2018 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Ussel.

Marilou Padilla-Ratelade est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Véronique Bénazet	à	Jean-Pierre Saugeras	Robert Bredèche	à	Philippe Roche
Stéphane Brindel	à	Alain Fonfrede	Daniel Caraminot	à	Stéphanie Gautier
Christine Da Fonseca	à	Marilou Padilla-Ratelade	Sandra Délibit	à	Jean-Pierre Guitard
Pierre Fournet	à	Nelly Simandoux	Dominique Guillaume	à	Valérie Sérrurier
Michel Guitard	à	Daniel Couderc	Michel Lacrocq	à	Gérard Rougier
Jean-François Loge	à	Danielle Coulaud	Dominique Miermont	à	Bernard Maupomé
Laurence Monteil	à	Marc Ranvier	Christiane Monteil	à	Pierre Chevalier
Martine Pannetier	à	Christophe Arfeuillère	Philippe Pelat	à	Michel Pesteil
Marie-Hélène Pommier	à	Martine Leclerc	Eric Bossaert	à	Jean Stöhr

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Didier Pénéloux (Gérard Loches), Joël Pradel (Jacqueline Cornelissen), Michel Saugeras (Lucette Breuil).

- **Élus absents et non-représentés :**

Jean-Pierre Bodeveix, Marc Fournand, Thierry Guinot, Chantal Guivarch-Paisnel, Cécile Martin.

Attribution des subventions dans le cadre du dispositif « Créa Commerce »

Le dispositif Créa Commerce mis en place en 2016 par la communauté de communes d'Ussel - Meymac - Haute-Corrèze se limitait en 2017, sur le territoire de Haute-Corrèze Communauté aux communes anciennement éligibles.

Lors du conseil communautaire du 7 décembre 2017, les élus ont acté le fait d'étendre ce dispositif à tout le territoire de Haute-Corrèze Communauté et ont redéfini les modalités d'intervention du dispositif.

Suite à la réunion du 8 mars dernier, le comité d'agrément, composé d'élus, de techniciens et des chambres consulaires (CCI et Chambre de Métiers) propose de subventionner **M. Akar** pour l'ouverture d'un restaurant (le Cappadoce) à Ussel.

M. Akhar reprend le restaurant situé rue de la Liberté, ancienne activité de restauration rapide (kebab). Des travaux de mise aux normes ont été réalisé par l'ancien exploitant. Il dispose du matériel nécessaire. Il lui faut seulement prévoir l'enseigne, la décoration intérieure et la publicité.

Nature	Montant des devis HT	Nature de l'aide	Montant attribué
		Aide à la création	1 500,00 €
Communication (flyers, enseigne, menus...)	2 600,00 €	Aide au loyer 25%	2 100,00 €
	2 600,00 €		3 600,00 €

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire **APPROUVE** le versement d'une subvention à l'entreprise citée ci-dessus pour un montant global de 3 600,00 €.

A l'unanimité	
Votants	91
Pour	91
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 12 avril 2018

Le président,
 Pierre Chevalier

